



Communiqué de presse – 17 juin 2015

PLAN D'ACCUEIL DES MIGRANTS : DES AVANCÉES ET DES POINTS DE VIGILANCE

En annonçant la création de 10 500 places supplémentaires pour l'hébergement, le logement et l'accompagnement des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés, le gouvernement s'engage dans une voie positive en faveur de l'accès aux droits fondamentaux de personnes qui ont fui leur pays et qui sont confrontées à une extrême précarité.

Le renforcement annoncé des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (+ 4000 places) est une urgente priorité à l'heure où seulement un tiers des demandeurs d'asile accèdent à un CADA faute de places disponibles. La FNARS demande, depuis 2013, une loi de programmation de 20 000 places CADA, articulée avec des fermetures d'hôtels, pour répondre à la crise.

La mobilisation de 5 000 logements en faveur des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié est également indispensable pour l'insertion et l'intégration de personnes qui ont obtenu la protection de la France, et qui sont trop souvent contraintes à l'errance, entre l'hébergement et la rue, faute de logement accessibles.

La création de 1 500 places d'hébergement est une première réponse aux migrants en errance ou accueillis à l'hôtel qui vivent trop souvent dans des conditions indignes. La FNARS demande une mobilisation rapide de ces places, pour éviter la reconstitution de campements à Paris et dans les grandes agglomérations et stopper les évacuations. Les associations de solidarité sont prêtes à gérer ces places, qui devront se répartir de manière équilibrée sur le territoire national en mobilisant les collectivités locales. Il est impératif que ces centres respectent le principe d'accueil inconditionnel, soient ouverts 24h/24 et qu'il n'y ait aucune remise à la rue contrainte de personnes sans solution.

La FNARS réaffirme clairement son opposition à l'assignation à résidence des personnes déboutées du droit d'asile ou sans titre de séjour dans les centres d'hébergement ou à leur expulsion de ces centres, en contradiction avec l'accueil inconditionnel et rappelle que les

travailleurs sociaux ne peuvent être investis de mission de police ou de contrôle des personnes qu'ils accompagnent.

La FNARS participera au comité de pilotage de ce plan et veillera au respect de ces principes sur les territoires.

Contact presse :

Céline Figuière - 01 48 01 82 06 / 06 16 85 95 09 - celine.figuere@fnars.org